

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2018/20**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille dix-huit et le **mardi 30 janvier à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSE, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, MOURTEROT, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme CLAVIER donne procuration à M. AUSSANT  
M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

**Secrétaire de séance** : Mme MOURTEROT

**OBJET : FINANCES - ATTRIBUTION SUBVENTION A L'OT DE LA VALLEE D'OSSAU**

**RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, PRESIDENT**

Considérant les statuts de l'OT de la Vallée d'Ossau, créé par délibération n°2017/02 en date du 24 janvier 2017,

Considérant le budget prévisionnel de l'OT pour l'année 2018,

Avant le vote du budget primitif 2018 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, il est proposé d'allouer à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, une première subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € afin d'assurer ses missions d'accueil, d'animation et de promotion du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau durant le premier trimestre 2018.

Le rapport entendu,  
**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**ADOPTE** le présent rapport,

**ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 25 000 €,

**AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération,

**REAJUSTE** la subvention, lors du vote du budget.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON